des «neuf luminaires» (九耀 = 九曜 *kieou-yao*), et paraît s'inspirer là d'une théorie astronomique qui, ainsi qu'on le verra par la suite de ce travail (*infra*, p. 160), ne dut pas être connue en Chine avant la fin du VIIe siècle. Mais ce n'est pas à dire que cette recension nouvelle, qui se place ainsi entre la fin du VIIe siècle et le IXe, n'ait rien gardé de l'œuvre primitive. Un certain nombre de fragments de l'ancien *Houa hou king* ont été conservés par le 笑道論 *Siao tao louen* de 甄鸞 Tchen Louan, achevé en 570 [1]; or les éditeurs du *Touen houang che che yi chou* ont déjà signalé qu'un chant inséré au *Siao tao louen* se retrouve dans le chapitre 10 rapporté de Touen-houang [2]. Mais il n'y a pas un seul instant à supposer que le passage sur Mâni remonte aussi haut. Comme on le verra plus loin (texte n° II), la première mention certaine du manichéisme en Chine n'est pas antérieure à 694. Tout montre d'ailleurs que c'est seulement au cours du VIIIe siècle que la religion étrangère fit de sérieux progrès. Si nous rapprochons de la forme Mo-mo-ni (Mār Māni) donnée dans le *Houa hou king* les deux autres mentions de cette forme qui nous sont connues par des textes du VIIIe siècle (textes n^os V et VIII), il apparaîtra probable que le *Houa hou king* développé doive se placer vers le même temps, ou du moins que le passage relatif au manichéisme y ait été ajouté à ce moment-là. Par sa seule présence en un texte aussi populaire, il apporte un témoignage important en faveur de la diffusion du mani-

(1) Cf. H. Maspero, dans *B. E. F. E.-O.*, X, 111; la date de 570 paraît la bonne, malgré certains textes qui marquent un désaccord d'un ou deux ans. Le *Siao tao louen* lui-même, qui comprenait 3 chapitres, ne nous est pas parvenu comme ouvrage indépendant; mais au VIIe siècle, Tao-siuan l'inséra en majeure partie dans son *Kouang hong ming tsi* (Nanjio, *Catalogue*, n° 1481); c'est à l'œuvre de Tao-siuan que nous nous référons.

(2) Au fol. 6 r° de l'édition du *Touen houang che che yi chou*. Le passage correspondant cité dans le *Siao tao louen* se trouve au chapitre 9 du *Kouang hong ming tsi*, éd. de Kyōto, XXVIII, II, 137 r°.